

Compte rendu du Conseil Municipal

Le 21 septembre 2017

Présents : BONNIEZ Annick, REY Jacques, CARRET Florent, DUMOULIN Marlène, FERROUD PLATTET Hervé, MASSON Stéphane, ORSOLA Franck, ROSSET Alexia, TRAVERS Sylvain.

Secrétaire de séance : ROSSET A.

Début de séance : 20h30

1/ Approbation du rapport de la CLECT

Après une explication détaillée de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

2/ Convention avec l'agglomération pour utilisation du cadastre.

Cette convention permet à la mairie d'Ecole d'utiliser gratuitement le logiciel du cadastre de l'agglomération « Chambéry Cœur des Bauges » et qui permet à la mairie de résilier son contrat actuel.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention.

3/ Approbation du rapport d'activité 2016 de l'Agglomération.

Après une lecture individuelle du rapport, le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2016 de « Chambéry Cœur des Bauges ».

4/ Piste de l'Arclusaz.

Après concertation et discussion, le conseil municipal approuve l'avant-projet de piste dressé par l'ONF qui fixe également le plan de financement du projet de desserte de l'Arclusaz.

5/ Fiscalités

Suite à la fusion avec « Chambéry Métropole » et la nécessité d'harmonisation des fiscalités, le conseil municipal délibère à cinq votes contre quatre, et une abstention, POUR la suppression de l'exonération de 15% sur la taxe d'habitation, dont bénéficient les habitants d'Ecole depuis 1975.

Le conseil municipal délibère, avec six votes contre trois, et une abstention, CONTRE l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité POUR maintenir le taux d'aménagement à son taux actuel.

6/ Présentation décision du Maire

Mme le Maire informe le conseil municipal avoir accepté le chèque, d'un montant de 958 Euros, de la part des assurances comme solde du sinistre de la salle des fêtes.

Fin de séance : 23h15

Le Maire, Annick BONNIEZ